

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-178

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 06 septembre 2018 ;
- VU le relevé de décisions du Conseil de Gestion de Médecine en date du 10 septembre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission Recherche en date du 17 septembre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 18 septembre 2018.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P6.5 – Accord-Cadre avec Cornell University (Etats-Unis)

Exposé de la décision :

Historique : L'université Paris Descartes et Cornell University entretiennent des relations informelles depuis plusieurs années par le biais de leurs enseignants. Ces liens se sont renforcés en 2018 sous l'impulsion du Professeur Arnold Munich, Professeur de Génétique à l'Université Paris Descartes et du Professeur Robert Sigal, directeur de l'Hôpital Américain de Paris. Du fait du positionnement particulier de de l'Hôpital Américain de Paris, Monsieur Sigal travaille en étroite collaboration avec Columbia University et Cornell University, notamment sur de l'échange de médecins. Le Professeur Sellesnick, enseignant à Cornell University, souhaite développer les stages étudiants entre son Université et l'Université Paris Descartes.

Problématique : Les deux établissements souhaitent établir un programme d'échange étudiant en médecine à la suite de cet Accord-cadre.

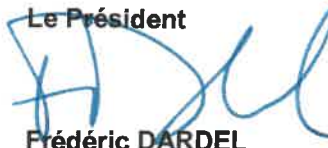
Proposition de décision soumise au Conseil : Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les conditions de collaboration relatives à cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 25
Abstentions : 00
Votes exprimés : 25
Contre : 00
Pour : 25

Fait à Paris, le 09 OCT. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.